

Québec, le 22 février 2008

Monsieur Jean-Claude Marron
Directeur du projet
BFI Usine de triage Lachenaie Ltée
3779, chemin des 40-Arpens
Lachenaie (Québec) J6V 1A3

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord) (DQ24)

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1. Pourriez-vous préciser, pour chaque année depuis l'entrée en vigueur du décret 89-2004, quels a été le pourcentage des matières résiduelles enfouies au LET de Lachenaie provenant du territoire de la CMM.
2. Le tableau 1.11 de l'étude d'impact (PR3.1, p. 1-54) présente une évaluation des besoins d'enfouissement de la CMM de 2008 à 2030. La première ligne du tableau suggère que le volume d'agrandissement proposé dans le secteur nord serait utilisé à 95 % par la CMM et à 5 % par des clients provenant de l'extérieur de la CMM. Pourriez-vous expliquer comment a été établie cette répartition des volumes (5 % vs 95 %) entre les clientèles intra et extra-CMM. Cette répartition est-elle susceptible de changer au fil des années ? Si oui, expliquer comment et pourquoi.
3. Pourriez-vous ventiler la provenance géographique des 5 % provenant de l'extérieur de la CMM en indiquant la répartition des quantités par MRC source.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 28 février prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission